



# annulation de la reconnaissance anticipé de paternité

Par **didy90**, le **10/05/2011** à **14:09**

Bonjour je me trouve dans une situation très délicate...

J'ai du quitté mon concubin qui a reconnu notre enfant quelque temps après son hospitalisation en psychiatrie, celui ci est scizo-phrène et dangereux il a déjà eu des actes violent et est très méchant.

Il refuse de ce faire soigner et dénigre tout. Il a plusieurs thème de délire. Il a les même droits parentaux que moi et je voulais savoir comment il était possible de protéger au maximum mon enfant de cet situation (sachant qu'au moment ou il a reconnu mon enfant celui ci était atteint de troubles mentaux non traité !!!)

Est ce que cette reconnaissance anticipé est contestable vu son état mentale ?

Puis je annulé cette reconnaissance vu son état mentale ?